

**Motion de MM. Roman Juon, René Grand et Gilles Thorel: «Pour la levée partielle de l'interdiction d'utilisation des bois exotiques de construction par la Ville de Genève».**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- l'utilisation des bois exotiques pour la construction avait été interdite parce que des forêts étaient massacrées, principalement en Amazonie;
- l'expérience de l'utilisation des bois indigènes ne donne souvent pas la garantie quant à leur vieillissement et à leur résistance dans les conditions climatiques de nos régions;
- au même titre que pour les produits Max Havelaar, il existe aujourd'hui des producteurs de bois exotiques qui peuvent fournir de tels matériaux avec la garantie que les abattages sont strictement contrôlés quant à leur quantité, que les travailleurs et producteurs sont payés selon des conventions syndicales strictes et que les intermédiaires sont réduits à leur plus juste nécessité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

1. d'éditer des normes à imposer aux fournisseurs, conformément aux principes de l'Agenda 21;
2. de contrôler ces normes et d'envisager la possibilité de lever partiellement l'interdiction d'utilisation des bois exotiques de construction pour des réalisations particulières ou spécifiques.